



Je tiens à vous remercier pour votre chaleureuse invitation à ces rencontres autour de l'Europe des services de paiements numériques, organisés par le France Payment Forum et son président Hervé Sitruk. Nous sommes en effet à l'aube d'une actualité réglementaire riche et nourrie que la Commission européenne vient d'alimenter en proposant pas moins de six textes hier. Cela s'inscrit dans un mouvement de fond à l'échelle européenne, avec un secteur des paiements particulièrement dynamique – en témoignent les publicités à Paris. Nous assistons à la structuration progressive d'initiatives, qui font la part belle à l'innovation dans les paiements.

Constat et pistes d'amélioration

Pour placer l'Europe comme acteur majeur des paiements, plusieurs défis doivent être relevés pour améliorer notre marché commun des paiements alors que ce secteur est un des maillons essentiels de notre économie.

D'une part, l'innovation en matière de paiements transforme progressivement les usages et les pratiques, avec des changements technologiques importants, et ce avec un grand dynamisme. Pour autant, ces innovations se concentraient jusqu'il y a peu sur les interfaces clients ou les solutions frontales offertes aux consommateurs, sans que les infrastructures de paiement elles-mêmes ou les instruments de paiement ne changent radicalement : nous utilisons principalement les espèces (même si de moins en moins), la carte de paiement et les virements SEPA. Aujourd'hui, les paiements sont marqués par une forte vague d'innovations. De grandes plateformes, notamment américaines, proposent de nouvelles solutions qui s'inscrivent dans la chaîne de valeur des paiements : ces acteurs sont pionniers dans les

applications de wallets sur téléphone, de plus en plus utilisées par nos concitoyens. La numérisation de notre économie amène notamment à une diversification des supports d'initiation de paiement, du smartphone aux montres connectées par exemple.

D'autre part, de nouveaux actifs de paiement continuent de se développer : les initiatives tentant d'associer cryptoactifs et paiements de détail se multiplient à travers le globe, avec la volonté de faire bénéficier le consommateur des avantages de la technologie *blockchain*. Les défis de sécurité, de protection du consommateur, et de souveraineté qui s'imposent à ce secteur et aux pouvoirs publics dans ce secteur sont importants. **Bien plus, depuis plus de deux ans, les banques centrales et des institutions internationales s'attellent au développement de nouvelles infrastructures de paiement et de règlements *wholesale* sur blockchain, pour explorer la finance tokenisée, avec de potentiels nouveaux usages de ces technologies, pour le règlement de transactions financières ou pour les paiements transfrontaliers.**

Enfin, si depuis plus de dix ans de grands progrès ont été réalisés afin de diminuer la fragmentation de l'Europe des paiements, à travers la mise en place d'infrastructures pan-européennes privées et publiques comme TIPS, la mise en place de l'espace unique de paiements en euros (SEPA) ou encore l'harmonisation de la législation sur les paiements de détail, à travers la DSP2 ou le règlement sur les frais d'interchange, **le marché européen des paiements demeure, dans une large mesure, fragmenté selon les frontières nationales. Les outils de l'Europe des paiements restent pleinement à construire, notamment pour les paiements en e-commerce et en point de vente. De plus, la capacité à réaliser des paiements transfrontaliers au sein de l'Union et avec l'extérieur de l'Union reste dominée par de grands acteurs notamment américains : d'autres acteurs extra-européens pourraient se positionner à moyen terme sur ce segment.**

Enjeux stratégiques et vision des pouvoirs publics

Face à ces constats, l'action concertée des pouvoirs publics vise à répondre à ces enjeux intrinsèquement liés, grâce à la puissance des outils dont elle dispose.

ENJEU 1 - Fragmentation du marché européen

Nous voulons faire en sorte que l'Europe bénéficie d'un paysage des paiements hautement interopérable afin d'éviter les systèmes de paiement cloisonnés qui ne sont pas, ou difficilement, interopérables. C'est d'autant plus important que de multiples solutions de paiement se développent, basées sur les *stablecoins*, la monnaie électronique, les solutions de paiement innovantes sur smartphones, etc.

La réduction de la fragmentation du marché européen passe avant tout par le soutien aux initiatives privées européennes qui permettront l'arrivée sur le marché de solutions pan-européennes, utilisables partout, et interopérables avec les solutions de paiement existantes.

Le lancement d'EPI au printemps en deux phases est donc un signal très positif en ce sens, porteur d'intégration européenne future.

Plus largement, les initiatives réglementaires sur lesquelles nous nous penchons désormais visent à diminuer cette fragmentation : le règlement sur les virements instantanés déjà négocié au Conseil et le paquet sur les services de paiement proposé hier doivent répondre à cet objectif d'harmonisation et de rupture des frontières nationales en matière de paiement, le tout au bénéfice de nos concitoyens. Les virements instantanés, grâce à une tarification adaptée et à une fiabilisation des IBAN ouvriront la voie à de nombreux nouveaux services de paiement : nous appelons l'ensemble des acteurs des paiements à embarquer dans le bateau IP. Nous souhaitons également, à travers la révision de la DSP2, renforcer le développement du secteur des paiements : grâce à une simplification et à une clarification des règles applicables, cette nouvelle clé de voûte réglementaire doit permettre l'émergence de nouvelles PayTech européennes, dans le respect du principe de neutralité technologique.

Le développement d'une nouvelle forme de monnaie peut aussi permettre de diminuer la fragmentation du marché européen. Compte tenu de sa nature de monnaie publique numérisée, **l'euro numérique**, bien qu'il pose de grands défis en termes de répartition des rôles entre acteurs privés et publics, en termes de stabilité financière et de modèle économique, **pourra aussi permettre de réduire les barrières numériques entre les Etats membres de la zone euro.** Grâce au partage d'un même actif de règlement numérisé et à la confiance envers l'euro émis par la banque centrale, il doit offrir un support, adapté à la numérisation de l'économie, pour permettre aux citoyens comme aux entreprises de faciliter leurs transactions. **C'est dans cette perspective que l'euro numérique nous semble le plus pertinent.**

ENJEU 2 - Autonomie stratégique, souveraineté

Réduire la fragmentation du marché européen ne peut s'envisager sans le renforcement de la souveraineté des paiements en Europe, qui appelle un travail collectif entre le secteur public et le secteur privé. Nous souhaitons que les actions réglementaires en cours y compris celle sur l'euro numérique, soient le support du développement du secteur privé.

De manière pragmatique, une réelle autonomie stratégique ne pourra se passer de projets industriels ambitieux, d'innovations et de coordination européenne entre tous les acteurs de la chaîne des paiements. Nous vous appelons donc à continuer collectivement vos efforts en ce sens.

En matière de souveraineté, le développement de l'utilisation des cryptoactifs à des fins de paiement par nos concitoyens est aussi problématique. L'émergence *des global stablecoins* comme nouvelles modalités de paiement fragilise l'ambition d'une Europe des paiements financièrement stable et indépendante. Le règlement MICA, qui entrera très prochainement en vigueur, tire le meilleur parti des innovations *blockchain* et doit permettre à la France de

continuer à être le « hub crypto » européen. Nous travaillons également à internationaliser ce cadre européen dans le cadre des enceintes multilatérales auxquelles nous prenons part.

ENJEU 3 - Innovation et concurrence

Favoriser l'émergence de solutions souveraines, répondre à la fragmentation du marché des paiements ne peut se passer d'innovation et de concurrence au sein de l'Union pour faire émerger des leaders sur le marché et permettre à l'Europe de rester à la frontière de l'innovation. L'important est de continuer à délivrer des services de paiement de qualité, sûrs et sécurisés au bénéfice des consommateurs français et européens avec une très grande fluidité dans leur utilisation, tout en continuant de garantir un haut niveau de protection du consommateur.

Pour le futur paysage des paiements de détail, le secteur public doit continuer à être un catalyseur des solutions développées par le secteur privé, singulièrement dynamique en Europe. La révision de la DSP2, qui vient d'être ouverte, constitue un moment fort pour garantir une Europe des paiements plus forte, plus harmonisée et plus innovante.

Le consommateur reste aussi au cœur de nos préoccupations. Dans ce cadre, nous souhaitons renforcer la prévention de la fraude, qui fait l'objet de mutations rapides, à travers notamment l'amélioration de l'authentification forte, et adapter en conséquence les règles de remboursement. Nous souhaitons également que les solutions de paiement offertes aux consommateurs soient caractérisées par un haut niveau d'accessibilité, afin de garantir leur accès ainsi que leur usage par l'ensemble de nos concitoyens.

Par ailleurs, nous considérons que l'encadrement juridique des nouvelles solutions de paiement de type BNPL, paiements en n fois, qui connaissent un développement rapide doit être renforcé. L'adoption de la directive relative au crédit à la consommation avant la fin de l'année 2023 permettra ainsi, de manière proportionnée, d'adapter le corpus de règle existantes.

Enfin, je crois également en la capacité du secteur public à intervenir, lorsqu'une action collective est nécessaire, pour stimuler le développement de notre écosystème de paiement, notamment au niveau international. Cela inclut notamment des travaux de haut niveau pour travailler à rendre interopérables les futures monnaies numériques de banque centrale pour faciliter les paiements transfrontaliers et permettre le développement de la finance tokénisée. **Nous continuons aussi d'appeler la BCE et l'Eurosystème à travailler sur ces axes.**

Conclusion

Les mois qui s'ouvrent seront marqués par des actualités législative et industrielle de premier plan qui doivent se nourrir mutuellement. Cette actualité plaide pour le renforcement de la coopération entre le secteur public et le secteur privé afin de répondre au défi que j'ai esquissé

et pour mettre en musique la stratégie européenne des paiements – le France Payment Forum en est un des meilleurs exemples.